

26.04.2005 - 10:10 Uhr

Caritas édite de nouvelles dispositions de fin de vie: Réfléchir sur sa mort et en parler à temps

Lucerne (ots) -

Les nouvelles dispositions de fin de vie de Caritas permettent aux personnes intéressées d'organiser la fin de leur vie selon leur propre conception en leur fournissant de l'aide et des conseils. Elles garantissent que leur volonté soit respectée si, pour des raisons de santé, celle-ci ne peut plus être exprimée personnellement. Caritas veut inciter tout un chacun à parler de sa mort avec ses proches, et cela avant ses vieux jours.

Le cas de la patiente américaine Terri Schiavo l'a montré de manière retentissante. Il a révélé au grand jour les délicates questions d'éthique que la médecine moderne pose par rapport à ses pratiques. Pour de nombreuses personnes, l'idée d'être maintenues en vie artificiellement et contre leur gré les horrifie. Cependant, il n'est possible d'interdire les mesures prolongeant la vie que si le patient a clairement exprimé ce choix. Par conséquent, ils sont toujours plus nombreux à formuler, par écrit, les choix qu'ils ont faits par rapport à leur propre mort.

Caritas réédite sous une forme révisée ses dispositions de fin de vie qui ont connu un succès grandissant ces dernières années. Avec ce document, Caritas poursuit ses efforts en faveur d'une attitude humaine et autodéterminée face à la mort, dans notre société. Les dispositions permettent de préciser dans quelles circonstances l'on renoncera à appliquer des mesures pour maintenir la vie. Elles contribuent aussi à promouvoir l'application des méthodes de médecine palliative, donc à soulager des douleurs, des problèmes respiratoires et de l'agitation. De plus, elles permettent d'exprimer les choix qui sont importants pour le patient en matière de traitements, de soins et d'accompagnement.

Les nouvelles dispositions de fin de vie permettent désormais d'autoriser une personne de confiance à prendre des décisions sur les traitements médicaux qui n'auraient pas pu être anticipés et fixés dans le document. Afin d'en augmenter encore le caractère déontique, les dispositions peuvent être mises à jour chaque année grâce à un accord de renouvellement. Caritas propose des informations régulières et des conseils. Une brochure d'accompagnement aux dispositions répond à de nombreuses questions qui pourraient surgir lors de leur rédaction. Elle incite en outre à chercher le dialogue avec ses proches et les médecins pour les rédiger.

Le document "Ma vie. Ma mort. Mes dispositions de fin de vie", avec la brochure d'accompagnement, est paru en allemand, en français et en italien. Il coûte 15 francs et peut être commandé chez Caritas Suisse, secteur Communication, Löwenstrasse 3, 6002 Lucerne, tél. 041/419'22'22, e-mail: info@caritas.ch, www.caritas.ch.

Contact:

Bertrand Fischer porte-parole de Caritas Suisse Tél. +41/41/419'23'36